

Téléphone : 02 38 87 30 02

Adresse électronique :
mairie@lasellesurlebled.fr



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 12 mars 2026 à 19 h, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DELION, Maire.

Etaient présents : MM. Pascal DELION, Denis BOUBOL, Mme Michèle DUMAINE, M. Antoine MORIN, Mme Françoise ROBIN, M. René AUTELLET, Mmes Ginette BACHELIER, Régine CEZEUR, M. Patrick BOUHIER, Mme Nadège CAZIER MM. Christian NACCACHE, Sébastien GUILLOT, Gilbert THOMASSET, et Mme Laëtitia BRAICHET.

Etaient absents : Mmes Anne-Sophie RAOUL, Dominique HAMON CARANOVE, Angéline DELLIER et M. Laurent JATTEAU.

Etait représenté : M. Julien FERRIER pouvoir à M. Sébastien GUILLOT.

Secrétaire de séance : Madame Nadège CAZIER.

APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2026

Les conseillers ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Février 2026. Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce document.

FINANCES : RD 36/32 : REMISE ET ANALYSE DES OFFRES INCA

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de sécurité et cheminements doux RD 36/32, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R.2123-1 et suivants, du Code de la commande publique.

Lors de sa commission de travaux en date du 06 mars 2026, et au vu de la présentation du Rapport d'analyse des Offres présenté par le bureau d'Etude INCA, il est proposé d'attribuer le marché à la Sté EUROVIA ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour ce marché.

Le Maire indique que toutes les bandes de roulement sont prises en charge par le Département, et pour les travaux sur la RD 32/36, l'acte d'engagement relatif à l'appel d'offres sera signé dès réception du courrier de la commission des routes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ;
Vu l'avis de la commission réunie le 19 mars 2025 ;

Le quorum ayant été atteint,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DP NC

DECIDE : d'attribuer le marché de l'aménagement de sécurité et cheminements doux RD 36/32 à la Sté EUROVIA pour un montant total de 735 185.30 € HT.

AUTORISE : le Maire à signer les pièces et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

FINANCES : DEVIS CAZIER CHEMIN DE LA STATION D'EPURATION

Le Maire informe l'Assemblée qu'un devis a été reçu concernant la remise en état du chemin de la station d'épuration. Ces travaux d'entretien comprennent le décaissage du chemin, le talutage, le débarnage et le rechargement en calcaire. Le transport en décharge est compris. Le montant du devis HT s'élève à 7 622.10 €.

Le quorum ayant été atteint,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCEPTTE : le devis présenté par le Maire pour l'entretien du chemin de la station d'épuration.

AUTORISE : le Maire à signer les pièces et tout document nécessaire à l'exécution du présent dossier.

FINANCES : BAIL COMMERCIAL EPICERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les adjoints se sont réunis en février dernier en présence de Maître GIANONCELLI du Cabinet d'Avocats ORVA – SOUCAZE afin d'étudier le dossier relatif au bail commercial de la future épicerie (activité de vente d'alimentation générale, fruits, légumes et épicerie fine).

A l'issue de cette concertation, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions financières et administratives comme suit :

Prix du Loyer mensuel : 400.00 €
Report du paiement du 1^{er} loyer : 6 mois de gratuité à l'installation du bailleur (ouverture de l'épicerie au public)
Dépôt de garantie : 800.00 € équivalent à deux termes de loyer

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention**

FIXE : comme suit :

- Prix du Loyer mensuel : 400.00 €
- Report du paiement du 1^{er} loyer : 6 mois de gratuité à l'installation du bailleur (ouverture de l'épicerie au public)
- Dépôt de garantie : 800.00 € équivalent à deux termes de loyer

AUTORISE : le Maire à signer les pièces et tout document nécessaire à l'exécution du présent dossier.

COMMUNICATIONS DIVERSES

CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un devis a été reçu de la Société Métallerie RODE pour la réfection de la peinture du portail du cimetière, d'un montant de 1 435,00 € HT. La commande a depuis été passée.

MAISON PARAMEDICALE

Le Maire informe qu'il a reçu un courriel de la société HEALPHI (télémédecine) signalant que, après huit années d'utilisation, des dysfonctionnements ont été constatés sur l'ordinateur intégré au chariot de téléconsultation. HEALPHI précise par ailleurs qu'un stéthoscope de nouvelle génération permettrait d'améliorer la rapidité de la prise en charge des patients. Un devis a ainsi été proposé et signé, incluant un nouvel ordinateur et un stéthoscope, pour un montant total de 1 100,00 € HT.

DP NC

SONDAGE CENTRE MAURICE HALBWACHS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu en recommandé émanant du Centre Maurice Halbwachs, rattaché au CNRS qui conduira un sondage à la sortie des urnes dans notre commune le 15 mars 2026.

TOUR DE TABLE

Mme Michèle DUMAINE fait un retour sur le repas des aînés du 8 mars 2026 : 122 repas ont été servis sur place et 19 ont été livrés à domicile. Elle souligne la qualité de l'animation, particulièrement appréciée par les administrés. Mme Françoise ROBIN regrette toutefois que l'invitation à cet événement n'ait pas été publiée sur le site internet de la commune, ce qui aurait permis de toucher un public plus large.

M. Antoine MORIN indique que les travaux modificatifs concernant le programme voirie 2025 au hameau « Le Château Vert » ont été réalisés par l'Entreprise EUROVIA.

Patrick BOUHIER informe que le panneau « STOP » est actuellement manquant au carrefour des « Petits Légers », au niveau du N° 318.

Mme Laëticia BRAICHET exprime sa gratitude envers le Conseil Municipal pour l'accompagnement et la collaboration dont elle a bénéficié tout au long de ses six années de mandat.

M. René AUTELLET félicite l'équipe pour l'organisation du repas des aînés, soulignant la qualité de l'animation et du repas servi. Il adresse également ses remerciements au rédacteur du procès-verbal de la séance du 18 février dernier, en particulier pour la partie consacrée à « Histoire du Gâtinais » et à l'Histoire de Griselles.

Il rappelle que l'association EPONA avait sollicité la réservation de la salle polyvalente de La Selle-sur-le-Bied pour l'organisation de son assemblée générale. Faute de réponse à cette demande, la réunion a finalement été tenue à Courtenay. Monsieur le Maire précise qu'une réponse avait été donnée oralement à Monsieur VONNET lors de l'exposition « Histoire du Gâtinais ».

M. Pascal DELION remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe pour le travail accompli ensemble tout au long de ce dernier mandat, pour la collaboration, le soutien et l'engagement dont chacun a fait preuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

La Secrétaire de séance,


Nadège CAZIER




Le Maire,
Pascal DELION